



LE MERCREDI 11 JANVIER 2006

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 11 janvier 2006, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Michel Tardif
Claude Auger
Gilles Gignac
Michel Dambremont
Joanne Mayer
Louis-Georges Desaulniers
Raymond Ménard
Jacques D'Août

Dominique Brière
Luc Maurice
Alexandre Iracà
Louise Vallières
Claude Benoît
Lucie A. Périard
Cécile Gauthier
Sylvain Léger

Les commissaires suivants ont motivé leur absence :

Gilles A. Legault

Jean-Marc Lavoie

Madame la commissaire Sylvie Hébert est absente.

Représentants du comité de parents:

Sylvain Charron

Marc Beaulieu

sous la présidence de monsieur le commissaire Luc Maurice.

Assistent également à la séance :

Pierre Daoust, directeur général
Line Allaire, secrétaire générale
Yves Lafleur, directeur des ressources matérielles et financières
Lucie Blais, chef de secrétariat

Le président déclare la séance ouverte.

- . Le président souhaite une bonne année 2006 à tous et chacun, le meilleur des succès scolaires à nos élèves ainsi qu'un bon retour à l'ensemble du personnel.
- . Le président réaffirme publiquement sa confiance ainsi que celle d'une large majorité du conseil, auprès du directeur général suite à l'article paru dans le quotidien Le Droit, le 9 janvier dernier.

Parole au public

- Monsieur Luc Montreuil – demande relative au transport scolaire de certains élèves dans le secteur La Québécoise.

Parole aux commissaires

- . Monsieur le commissaire Jacques D'Août réitère sa pleine confiance envers le directeur général et déplore certains propos émis par madame la commissaire Joanne Mayer à l'égard des membres de l'ancien conseil des commissaires.
- . Madame la commissaire Cécile Gauthier déplore également les commentaires négatifs de madame Mayer émis à l'égard des membres de l'ancien conseil des commissaires.
- . Madame la commissaire Louise Vallières rejoint les propos des commissaires D'Août et Gauthier et questionne le caractère confidentiel des rencontres à huis clos.
- . Monsieur le commissaire Raymond Ménard informe les membres de la tenue de l'activité «La semaine de l'entrepreneuriat Jeunesse» qui se tiendra du 13 au 18 février 2006 dans les écoles secondaires. Félicitations pour cette belle initiative.



Monsieur le commissaire Alexandre Iracà souligne l'impact des deux équipes de football des écoles secondaires Hormisdas-Gamelin et Louis-Joseph-Papineau à l'égard de la formation d'une 1^{re} équipe de football au niveau collégial en Outaouais. Chapeau à nos deux équipes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 53 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Alexandre Iracà ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2005

RÉSOLUTION 54 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du 7 décembre 2005 soit adopté et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les présidentes et les présidents des comités permanents informent les membres des principaux points traités lors de leurs rencontres respectives.

Comité des ressources matérielles et financières des 12 décembre 2005 et 10 janvier 2006 par madame la commissaire Joanne Mayer :

- . Révision de la politique de frais de déplacement ;
- . Analyse des budgets des services de garde ;
- . Révision de la délégation de pouvoirs ;
- . Mise à jour du tableau relatif aux indicateurs de gestion ;
- . Lettre de recommandation des vérificateurs externes ;
- . Offre de services des vérificateurs externes ;
- . Analyse du tableau de bord du mois de décembre 2005 ;
- . Explications relatives à la majoration importante des rôles d'évaluation de Gatineau et L'Ange-Gardien ;
- . Dossier piscine ;
- . Participation d'une direction d'établissement au comité.

Comité de suivi à la planification stratégique du 13 décembre 2005 par madame la commissaire Joanne Mayer :

- . Intervention des commissaires dans les conseils d'établissement, dates de rencontres et échéancier de travail ;
- . Programme de reddition de comptes ;
- . Plan de communication ;
- . Document école communautaire : «L'école communautaire – Un carrefour pour la réussite des jeunes et le développement de la communauté».

Nouvelles de la FCSQ : Règlement des conventions collectives. Départ de monsieur Réjean Morel, directeur général de la FCSQ.



**POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES À LA CSCV POUR
L'ANNÉE SCOLAIRE 2006-2007 – ADOPTION**

RÉSOLUTION 55 (2005-2006)

Attendu les termes de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q.C.I.-13.3) ;

Attendu les consultations faites auprès du comité de parents, du comité de relations de travail des enseignantes et des enseignants et du comité consultatif de gestion ;

Attendu les discussions des commissaires lors du comité de travail du mercredi 11 janvier 2006;

Attendu la recommandation du directeur des ressources éducatives (jeunes) et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par madame la commissaire Joanne Mayer ;

QUE la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, pour l'année scolaire 2006-2007, soit adoptée telle que déposée. (Réf. Recueil de gestion – 5221-04-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2005-2006 – MODIFICATIONS

RÉSOLUTION 56 (2005-2006)

Attendu qu'à la suite des moyens de pression mis de l'avant dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective des enseignants, de nombreuses activités hors classe n'ont pu être tenues et que le temps ainsi récupéré n'a pu être employé pour faire progresser les élèves dans leur programme scolaire;

Attendu que les nouvelles conditions de travail négociées et imposées par la loi spéciale adoptée le 15 décembre 2005 prévoient à juste titre des budgets supplémentaires de 18,75 millions de dollars pour la formation des ressources éducatives;

Attendu que les activités hors classe et plus précisément les activités culturelles sont des événements essentiels pour le développement harmonieux des élèves;

Attendu qu'une journée pédagogique (celle du 9 janvier 2006) a déjà été annulée et permet de rattraper en partie le manque à gagner au niveau du nombre de journées de classe obligatoire;

Attendu que les journées pédagogiques sont importantes pour la formation et le ressourcement des enseignants et pour permettre un répit et une pause aux élèves;

Attendu la volonté du conseil des commissaires de favoriser l'éveil des élèves face à la culture;

Il est proposé par monsieur Marc Beaulieu, représentant du comité de parents ;

QUE le calendrier scolaire soit modifié de façon à transformer les journées des 18 avril et 19 mai en journées culturelles au cours desquelles des activités « d'éveil à la culture » seront organisées dans les écoles et au niveau de la commission scolaire;

QUE la journée pédagogique du 6 février 2006 soit maintenue ;

QUE les personnes responsables de la formation du personnel aient le loisir d'organiser des activités de formation pédagogique les 18 avril et 19 mai, à condition que les ressources minimales nécessaires soient disponibles dans les écoles pour encadrer les élèves lors des activités culturelles mises de l'avant ces jours là.



RÉSOLUTION REJETÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Sylvain Léger, Joanne Mayer, Michel Tardif, Michel Dambremont

CONTRE : Claude Auger, Gilles Gignac, Louis-Georges Desaulniers, Raymond Ménard, Jacques D'Août, Dominique Brière, Luc Maurice, Alexandre Iracà, Louise Vallières, Claude Benoît, Cécile Gauthier

ABSTENTION : Lucie A. Périard

RÉSOLUTION 57 (2005-2006)

Attendu les termes de la résolution 50 (2004-2005) ayant pour titre : «Calendrier scolaire 2005-2006 – adoption» ;

Attendu que le 13 décembre 2005, sept journées de classe auront été amputées du calendrier scolaire 2005-2006 ;

Attendu les termes de l'article 16 du «Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire» (L.R.Q., C.I.-13.3, art 447);

Attendu la nécessité de respecter les 180 journées (consacrées aux services éducatifs) prévue à l'article 16 du régime pédagogique ;

Attendu la résolution 51 (2005-2006) ayant pour titre : «Calendrier scolaire 2005-2006 – modifications» ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Claude Benoît ;

QUE le calendrier scolaire 2005-2006 soit modifié en transformant les journées pédagogiques des 6 février, 18 avril et 19 mai 2006 en journée de classe.

1^{RE} AMENDEMENT

Madame la commissaire Joanne Mayer propose l'amendement suivant :

- ajouter les termes suivants au dernier paragraphe :

«le conseil des commissaires encourage fortement les directions d'établissement à organiser des activités culturelles, communautaires ou sportives lors de ces journées».

Le président demande le vote suite à l'amendement proposé par madame la commissaire Joanne Mayer.

POUR : Sylvain Léger, Michel Dambremont, Joanne Mayer, Lucie A. Périard, Michel Tardif

CONTRE : Claude Benoît, Claude Auger, Gilles Gignac, Luc Maurice, Raymond Ménard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Dominique Brière, Alexandre Iracà, Louise Vallières, Louis-Georges Desaulniers

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ



2e AMENDEMENT

Monsieur Marc Beaulieu, représentant du comité de parents, propose l'amendement suivant :

- de rayer, au dernier paragraphe, la journée pédagogique du 6 février 2006.

Madame la commissaire Louise Vallières demande le vote suite à l'amendement proposé par monsieur Marc Beaulieu.

POUR : Joanne Mayer

CONTRE : Michel Tardif, Claude Benoît, Claude Auger, Gilles Gignac, Luc Maurice, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Dominique Brière, Alexandre Iracà, Louise Vallières, Louis-Georges Desaulniers

ABSTENTIONS : Sylvain Léger, Michel Dambremont

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Le président demande le vote sur la résolution proposée par monsieur le commissaire Claude Benoît.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

POUR : Michel Tardif, Claude Benoît, Claude Auger, Gilles Gignac, Luc Maurice, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Dominique Brière, Sylvain Léger, Alexandre Iracà, Louise Vallières, Joanne Mayer, Louis-Georges Desaulniers

ABSTENTION : Michel Dambremont

| |
|---|
| APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE – CONSTRUCTION D'UN GYMNASE |
|---|

RÉSOLUTION 58 (2005-2006)

Attendu les termes de la résolution 36 (2002-2003) ayant pour titre : «Construction d'un gymnase à l'école Sacré-Cœur de Plaisance – participation financière de la CSCV» ;

Attendu que la municipalité de Plaisance souhaite obtenir de la Commission scolaire un nouvel appui à l'égard de la construction d'un gymnase à l'école Sacré-Cœur ;

Attendu que la construction d'un gymnase permettrait l'ajout d'un équipement sportif très important, notamment pour la pratique de certains sports ;

Attendu que la «communauté» constitue la troisième orientation de la planification stratégique 2005-2008 de la Commission scolaire ;

Attendu que la résolution 36 (2002-2003) s'inscrit en droite ligne avec le concept d'école communautaire ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées appuie la municipalité de Plaisance dans sa volonté de trouver le financement nécessaire à la construction d'un gymnase adjacent à l'école Sacré-Cœur ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées réaffirme sa volonté de participer financièrement à la construction dudit gymnase, le tout en conformité avec les termes de la résolution 36 (2002-2003).



ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR : Michel Tardif, Claude Benoît, Claude Auger, Gilles Gignac, Luc Maurice, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Dominique Brière, Sylvain Léger, Alexandre Iracà, Louise Vallières, Joanne Mayer

CONTRE : Michel Dambremont

ABSTENTION : Louis-Georges Desaulniers

Questions relatives à la séance :

- Madame la commissaire Joanne Mayer : demande relative au transport scolaire - secteur La Québécoise – décision lors du comité de travail du 25 janvier 2006.
- Étude et analyse par les membres du comité des ressources matérielles et financières de la taxation scolaire et l'envoi d'une communication aux contribuables.
- Madame la commissaire Cécile Gauthier - commentaires à l'égard de la taxe municipale.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 59 (2005-2006)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE la séance du conseil des commissaires soit levée. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 1^{er} février 2006, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 15.

Luc Maurice,
Président du conseil des commissaires

Line Allaire,
Secrétaire générale